

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 859/2009 de la Commission du 18 septembre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 244/2009 en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables en matière de rayonnement ultraviolet des lampes à usage domestique non dirigées

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 247 du 19 septembre 2009)

Page 5, le titre du tableau 5 se lit comme suit:

«Exigences de fonctionnalité applicables aux lampes autres que les lampes fluorescentes compactes et les lampes à DEL».
